

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du lundi 14 mai 2012

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Adoption de comptes rendus.....	3
2012, DA 18 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour un marché à bons de commande de prestations de traiteur destinées aux services de la Ville et du Département de Paris en 5 lots séparés et des modalités de lancement et d'attribution des marchés correspondants.....	3
2012, DASES 190 G - Subvention (12.500 euros) à l'association "Octave et Arpège" (8e).....	4
2012, DASES 289 G - Signature d'une convention avec l'hôpital Saint-Louis relative aux conditions de réalisation des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse.....	5
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la préservation de l'offre de soins proposée par la clinique de Vinci (11e).....	6
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des postes d'assistants sociaux scolaires de la DASES.	8
Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la lutte contre les dépassements d'honoraires.	9
2012, DASES 195 G - Subvention et avenant à convention (35.000 euros) avec la Banque alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (94117 Val de Marne).	11
2012, DASCO 61 G - Approbation du changement de dénomination du collège Lucie Aubrac, 61, rue de la Fontaine-au-Roi (11e) en collège Lucie et Raymond Aubrac.....	12
2012, DPA 8 G - Approbation des modalités de passation du marché de travaux et du marché d'assurance pour la construction d'un collège, d'un centre sportif et de logements de fonction, dans le lotissement Saussure, rue de Saussure (17e).	14
Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.....	14
Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.....	15
Clôture de la séance.....	15
Votes spécifiques.....	15
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	15
Liste des membres présents.....	21

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	23
--	----

Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.....	24
---	----

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Marie-Laure HAREL, MM. Gauthier CARON-THIBAUT et Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance, en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance du lundi 19 mars 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas ?

Ils sont donc adoptés.

2012, DA 18 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour un marché à bons de commande de prestations de traiteur destinées aux services de la Ville et du Département de Paris en 5 lots séparés et des modalités de lancement et d'attribution des marchés correspondants.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous examinons maintenant, en 1ère Commission, le projet de délibération DA 18 G concernant l'approbation et la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour un marché à bons de commande de prestations de traiteur, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 1 A G.

Je vais donner, pour cela, la parole à Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Le débat a déjà eu lieu en Conseil municipal sur le projet similaire, DA 18. Le même amendement entraîne le même débat et le même vote.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

C'est le même dossier que nous avons traité ce matin en Conseil municipal.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Absolument.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure. - Donc, je n'y reviendrai pas.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 1 A G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 1 A G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DA 18 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DA 18 G).

2012, DASES 190 G - Subvention (12.500 euros) à l'association "Octave et Arpège" (8e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Chers collègues, nous passons à la 6e Commission. Je vous invite à examiner le projet de délibération DASES 190 G relatif à l'attribution d'une subvention de 12.500 euros à l'association "Octave et Arpège".

Je donne la parole à M. François LEBEL.

M. François LEBEL. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je voulais quand même m'étonner que cette subvention à une association culturelle éminemment locale n'ait pas été soumise au Conseil du 8e arrondissement où se trouve cette association, son siège, ses activités et la plupart de ses adhérents. C'est en contradiction totale avec un autre projet de délibération, DAC 75, pour une subvention autrement plus importante de près de 3 millions d'euros pour l'Orchestre de Paris qui est passé au Conseil du 8e.

J'aimerais savoir une bonne fois pour toutes pourquoi l'Orchestre de Paris, qui ne dépend en rien du Conseil d'arrondissement, est soumis au Conseil d'arrondissement et pourquoi cette subvention, importante certes mais relativement modeste, de 12.500 euros à une association dont l'action est strictement locale, elle, n'est pas soumise à l'avis du Conseil d'arrondissement.

Je le répète, c'est une incohérence et une contradiction totale.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je donne la parole à Mme CAPELLE, pour répondre à M. LEBEL sur l'association "Octave et Arpège".

Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission. - Je vais voir avec M. LEBEL parce que je ne suis pas dans l'immédiat à même de lui répondre de façon précise sur cette association.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Il s'agit d'une subvention inscrite à l'ordre du jour du Conseil général. Comme vous le savez, les subventions au Conseil général ne passent pas devant le Conseil d'arrondissement mais Mme CAPELLE va se rapprocher pour vous éclairer davantage.

Merci.

S'il vous plaît, un petit instant !

On ne s'entend absolument pas. Si vous le voulez bien, c'est Mme CAPELLE et elle seule qui aura la parole.

Merci.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure. - Si cela ne passe pas en Conseil d'arrondissement, c'est tout simplement parce que, justement, le Conseil général concerne le Département de Paris et non pas l'arrondissement dans lequel s'exerce ou ne s'exerce pas telle ou telle fonction.

Je crois que cela a d'ailleurs été soulevé et que, dans les propositions qui ont été faites d'amélioration, il y aura, au moins à terme, des présentations devant les Conseils d'arrondissement des sujets départementaux mais il ne peut pas y avoir de vote sur les délibérations de Conseil général puisque cela représente uniquement le Département.

Maintenant, sur le sujet très particulier dont vous vouliez me parler, je suis prête à aller vous voir pour qu'on en discute. Personne ne m'avait dit que vous aviez une question à poser là-dessus, donc je n'ai pas pu vous répondre.

M. François LEBEL. - La question est de savoir pourquoi cela passe en Conseil général.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure. - En général, tout ce qui concerne le social, le handicap et les personnes âgées, depuis bien avant que je sois élue même, relève du Conseil général et non pas du Conseil municipal.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous sommes dans le champ des compétences départementales et, depuis novembre dernier, chaque conseiller de Paris reçoit l'ensemble des délibérations municipales et départementales, donc vous aviez la capacité de vous en saisir, si vous le souhaitiez.

Madame DOUVIN, vous avez la parole, pour une explication de vote, une minute !

Mme Laurence DOUVIN. - Madame la Présidente, c'est au nom de mon groupe que je m'étonne qu'à une intervention tout à fait normale et logique du maire du 8e arrondissement sur une question qui a trait à son arrondissement et à Paris, il n'ait pas de réponse.

Dans ces conditions-là...

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure. - Je vais lui répondre !

Mme Laurence DOUVIN. - C'est en séance que nous demandons une réponse. Si Mme CAPELLE a une réponse à lui donner, qu'elle lui donne maintenant et nous voterons après. Sinon, nous ne pourrons pas voter ce projet.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 190 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

NPPV du groupe U.M.P.P.A.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASES 190 G).

2012, DASES 289 G - Signature d'une convention avec l'hôpital Saint-Louis relative aux conditions de réalisation des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 289 G concernant un sujet important, si vous voulez bien y porter attention, il s'agit de la signature d'une convention avec l'hôpital Saint-Louis relative aux conditions de réalisation des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Présidente.

En effet, je veux saisir l'occasion de la signature de cette convention avec l'hôpital Saint-Louis pour mettre en évidence la question du droit réel à l'IVG aujourd'hui.

L'I.V.G. est un droit que les femmes ont conquis d'une lutte longue et difficile, et qui s'est concrétisé à travers la loi Veil en 1975. La loi Bachelot, dont nous sommes nombreuses et nombreux ici à espérer qu'elle sera remise en question, a, dans les faits, plus de trente-cinq ans après, entravé l'application de ce droit par une vision comptable qui entraînait la fermeture de centres d'I.V.G. Ceci, malgré l'obligation faite au service public hospitalier de pratiquer l'avortement. Pour preuve, pendant la seule année 2009, l'A.P.-H.P. a fermé trois centres d'I.V.G.

A ainsi été recréé le fossé entre femmes aisées et femmes défavorisées. Avant la loi Veil, c'étaient les femmes des milieux populaires, celles qui ne pouvaient se payer le voyage à Londres, qui payaient de leurs souffrances physiques et morales, parfois de leur vie, une vision rétrograde de la société.

Aujourd'hui, ce sont encore les femmes - et les jeunes filles ! - de ces milieux qui sont les moins bien informées sur la contraception, qui font les frais d'une vision, cette fois comptable ; une vision comptable qui rejoint une vision réactionnaire et méprisante, honteuse, symbolisée par la référence faite pendant la campagne présidentielle aux "avortements de confort".

Face à cela, je souligne le combat gagné dans le 20e arrondissement pour le maintien du centre d'I.V.G. de Tenon, et j'insiste sur l'ensemble des actions qui se sont ainsi conjuguées : celle de la maire du 20e arrondissement, celle des divers élus de la majorité municipale, celle des organisations syndicales du personnel, celle du collectif.

Et j'y ajoute la coordination nationale de défense des hôpitaux de proximité, qui a organisé le 14 avril dernier, place Gambetta, avec le concours des intervenants que je viens de citer, une intéressante manifestation sur les questions de santé, et dont les actions ont permis de sauver au plan national plusieurs centres d'I.V.G. menacés par les conséquences de la loi HPST.

Ce 14 avril, ont été évoquées non seulement les difficultés rencontrées par certaines femmes d'accéder à l'avortement, mais il a été également fortement revendiqué que celles-ci puissent choisir leur type d'I.V.G.

Or, il faut rappeler que les promoteurs de l'I.V.G. médicamenteuse ont fait l'objet de toutes les haines des associations anti-avortement. Les intégristes de "SOS tout-petits" n'ont d'ailleurs pas désarmé et officient toujours dans le 20e arrondissement. A ce propos, je vous appelle à soutenir, tous, le vœu que le groupe SRGA vous propose contre leurs prières de rue.

Il faut également rappeler qu'avant juillet 2004, l'I.V.G. médicamenteuse était réservée au milieu hospitalier.

Vous comprendrez donc que je me réjouis tout particulièrement que ce centre de santé de la Ville de Paris puisse désormais permettre d'accéder à cette forme d'I.V.G., dans de parfaites conditions de sécurité sanitaire, renforcées par le partenariat avec l'hôpital Saint-Louis.

Quand on sait que le quart des patientes de ce centre relève de la solidarité nationale, CMU ou AME, on n'en est que plus fier de féliciter notre municipalité pour cette initiative.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci.

Mme Marinette BACHE a parfaitement exposé les données du problème. Malgré les acquis d'une législation, maintenant qui est presque quarantenaire, qui le sera bientôt, nous voyons, à la fois du point de vue de la mise en œuvre concrète, mais aussi du point de vue même de l'état d'esprit, des menaces et des reculs en ce qui concerne le droit des femmes à l'I.V.G.

Nous avons donc décidé avec Mme Fatima LALEM, qui évidemment travaille beaucoup sur ce dossier, de faire en sorte que les centres de santé municipaux - ceci est aussi un élément qui devrait éclairer tous nos collègues sur la volonté de la municipalité de faire en sorte que se développe l'action de santé publique des centres de santé municipaux - puissent intervenir dans le cadre des prises en charge en matière d'I.V.G.

En l'occurrence ce sont les I.V.G. médicamenteuses, ce qui, pour que ce soit fait dans un cadre tout à fait médicalement satisfaisant, s'articule au moyen d'une convention avec un des hôpitaux de l'A.P.-H.P., en l'occurrence l'hôpital Saint-Louis. Mais nous voulons évidemment, de différentes façons, favoriser l'accès des femmes à l'I.V.G. pour toutes les situations - on connaît les situations dramatiques qui poussent nombre de femmes à demander la pratique de cette I.V.G.

La collectivité parisienne ne se contente pas de prise de position et d'interpellation, elle agit aussi dans son domaine. Elle trouve des raisons supplémentaires, à travers le respect et la défense de ce droit, d'exposer ce qui est sa conception de la santé publique et du droit des femmes.

Voilà l'objet de ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 289 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je vois une abstention.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - Vous voyez ce que je vous dis !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le projet de délibération est adopté. (2012, DASES 289 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la préservation de l'offre de soins proposée par la clinique de Vinci (11e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant la proposition de vœu référencée n° 1 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la préservation de l'offre de soins proposée par la clinique de Vinci, dans le 11e arrondissement.

Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Madame la Présidente.

Vous l'avez indiqué à l'instant, la clinique Vinci, avec la clinique Mont-Louis qui dépend du même groupe, est le plus important établissement de santé du 11e arrondissement de Paris qui ne compte sur son territoire aucun établissement hospitalier de l'A.P.-H.P.

Cette clinique de proximité employant 150 salariés dispose d'une capacité d'accueil de 72 lits de chirurgie, de 30 lits de maternité, de 8 postes de chirurgie ambulatoire et de 13 postes d'endoscopie digestive sur trois sites au 95, 99 et 104 avenue Parmentier.

L'établissement était placé sous le régime de procédure de sauvegarde depuis près de quatre ans et, depuis le 2 mars dernier, le tribunal a désigné un administrateur judiciaire. Deux repreneurs ont déposé un dossier au tribunal de grande instance, le 16 avril dernier. Ils présenteront leur projet le 15 mai prochain, dans la perspective de pérenniser l'offre de soins proposés actuellement par cet établissement.

La municipalité du 11e est très attachée à la préservation de son unique maternité et elle ne serait dès lors pas favorable à un changement de destination de la parcelle du 95, avenue Parmentier, qui accueille la majorité des activités de la clinique Vinci, dont la maternité.

C'est pour cette raison que, sur proposition de M. Patrick BLOCHE et des élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés, je demande à M. le Maire de Paris de réaffirmer son souhait de voir une offre de soins importante pour les habitants et les habitantes de l'Est parisien, notamment en matière de gynéco-obstétrique pérennisée sur le site de ce centre médical Vinci auquel nous tenons.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur LE GUEN, quel est votre avis ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Evidemment un avis tout à fait favorable.

Cette clinique fait partie des cliniques qui respectaient les conditions d'accessibilité et qui pratiquaient aussi une médecine de proximité reconnue de qualité. L'accessibilité et la qualité étaient un élément majeur. Au passage, c'est une clinique du secteur privé et elle participait de fait à des éléments du service public de santé. Nous sommes là évidemment pour nous alarmer de la situation de cette clinique.

D'une façon générale d'ailleurs, je pense que nous avons des raisons de nous alarmer sur la situation des cliniques, y compris privées à Paris, au regard de la poussée immobilière qui déstabilise complètement les problématiques de la rentabilité de l'exploitation de ces cliniques privées.

Nous sommes donc dans une situation où l'immobilier, quelque part, vient tuer le caractère de la diversité de l'offre de santé. Ce qui va renforcer d'autant plus la nécessité d'avoir une offre de santé publique, puisque nous sommes inquiets sur l'avenir du secteur privé à Paris.

C'est vrai pour les cliniques, c'est vrai - on en parlera tout à l'heure quand on parlera des dépassements d'honoraires - quelque part, nous avons aussi des raisons d'être inquiets sur le secteur privé ambulatoire, parce que la rente immobilière est dans une situation telle aujourd'hui qu'elle neutralise complètement l'ensemble des activités économiques, y compris des activités économiques libérales.

Donc, nous sommes tout à fait favorables au soutien de ce vœu de M. Patrick BLOCHE et des élus du 11e arrondissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 23 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des postes d'assistants sociaux scolaires de la DASES.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 2 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative au maintien des postes d'assistants sociaux scolaires de la DASES.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Présidente.

Ce vœu porte effectivement sur la décision qui a été prise de supprimer 7 postes d'assistants sociaux scolaires de la DASES à la rentrée scolaire 2012. Il s'agit certes d'une compétence non obligatoire de notre collectivité. Il reste que le service remplit une réelle mission de prévention de l'enfance en danger, et ces suppressions de postes brutales nous paraissent particulièrement préjudiciables, d'autant que depuis 2006, il y a eu 6 départs en retraite non compensés, donc 6 postes en moins pour remplir ces missions.

Tout cela conduit à une surcharge pour les personnels qui sont chargés de remplir ces missions. C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu qui vise à ce que les postes d'assistants sociaux scolaires de la DASES soient intégralement maintenus pour la rentrée 2012.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. LE GUEN pour vous répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci.

Évidemment, nous partons tout à fait du même constat que M. Ian BROSSAT, et nous sommes évidemment tout à fait soucieux d'assurer un bon suivi sanitaire et social des élèves de l'académie de Paris mais comme il le sait, les décisions qui ont été prises relèvent de la décision unilatérale de l'État.

C'est un retrait tout à fait substantiel, puisque c'est plus de 1,3 million d'euros de moyens alloués par l'académie qui ont été supprimés en direction de la Ville. C'est pourquoi d'ailleurs nous avons en son temps interpellé le recteur avec notre collègue Mme Colombe BROSSEL.

Je pense évidemment que nous sommes soucieux de voir reconsidérer ces sujets dans les semaines et dans les mois qui viennent, mais dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas dire que nous nous substituons à l'action de l'État. Je pense que M. BROSSAT, tout en ayant souligné l'intérêt et l'inquiétude qui était la sienne sur ce projet, pourrait retirer son vœu et se joindra ainsi à nous dans cette interpellation des services académiques.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur BROSSAT, quelle est votre position ?

M. Ian BROSSAT. - Nous le maintenons précisément parce que dans la mesure où le Gouvernement a changé de bord, il nous faut nous montrer combatifs à son égard. C'est la raison pour laquelle nous maintenons ce vœu en souhaitant ardemment que ces 7 postes soient bien présents à la rentrée 2012.

M. Jean-Marie LE GUEN. - J'ai l'impression que l'on ne se comprend pas bien. Plus que combatif, vous m'avez l'air d'intérioriser simplement la suppression de l'action de l'État. Cette combativité me paraît légèrement décentrée : elle se situe plus à l'égard du budget de la Ville que celui du budget de l'État, donc peu conforme à vos traditions.

Je m'étonne mais sans plus... je le regrette en tout cas.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Quelle est votre position, Monsieur LE GUEN ? Défavorable ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Défavorable, oui.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur BROSSAT, vous avez la parole, très rapidement.

M. Ian BROSSAT. - Précisément, Monsieur LE GUEN : battons-nous ensemble pour que le nouveau Gouvernement permette d'éponger la dette que l'État doit aux Parisiennes et Parisiens et à ce moment-là, nous pourrions d'autant mieux financer ces 7 postes.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Ce n'est pas en votant le fait que la Ville prenne en charge ces postes que nous y arriverons.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - L'Assemblée étant éclairée, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 2 G déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la lutte contre les dépassements d'honoraires.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 3 G et n° 3 G bis dans le fascicule, déposés par M. Jean-François MARTINS et par l'Exécutif. L'un et l'autre ont trait à la lutte contre les dépassements d'honoraires.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Un certain nombre d'entre nous connaissent déjà la situation de la médecine ambulatoire à Paris, et notamment le nombre croissant de praticiens qui exercent des dépassements d'honoraires et donc des tarifs conventionnés en secteur 2 qui rendent le prix de la consultation simple de plus en plus cher pour nos concitoyens.

On le savait tous de manière empirique et puis, "Le Monde", dans son édition du 11 avril, a présenté un bilan détaillé de ces dépassements d'honoraires en France. Évidemment et malheureusement, comme on le pressentait, Paris détient la palme des dépassements d'honoraires, avec près de 45 % des médecins parisiens qui exercent et qui font des dépassements d'honoraires, avec près de 7 % d'entre eux qui font des tarifs trois à quatre fois supérieurs au tarif conventionné par la sécurité sociale, c'est-à-dire que tout le monde ait bien en tête qu'on frôle la centaine d'euros pour une consultation chez un médecin généraliste pour près de 10 % des médecins parisiens.

Et puis, on apprend par ailleurs que ceux qui font les plus grands dépassements d'honoraires, entre 5 fois et 8 fois, sont des praticiens qui le font dans le cadre de l'activité hospitalière et des consultations privées à l'hôpital.

Ces dépassements d'honoraires, nous le savons tous, sont un frein à l'égalité d'accès aux soins. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de Parisiens, chaque jour, reportent, voire annulent des soins et des visites chez le médecin qui nous coûteront de plus en plus cher et qui coûteront à leur santé de plus en plus dégradée.

Par conséquent, j'ai déposé ce vœu, et je souhaite que le Conseil de Paris émette le vœu que le maire de Paris, dans sa fonction de président du Conseil général également, interpelle l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour réguler et encadrer l'activité privée dans le cadre hospitalier, et notamment les dépassements d'honoraires.

Et que dans le même temps, il s'adresse aux organismes compétents sur le conventionnement des médecins afin d'en réduire et d'en contraindre le nombre à Paris, afin qu'il n'y ait pas d'explosion de ces médecins conventionnés secteur 2.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur LE GUEN, quelle est votre réponse ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je crois que notre collègue met le doigt sur un sujet extraordinairement préoccupant pour l'avenir de l'accès aux soins dans la Capitale, et plus généralement d'ailleurs, parfois au plan national, en tout cas dans les grandes villes. Et à Paris de façon tout à fait singulière.

Donc, vous n'êtes pas très étonné que je partage l'inquiétude et que je pense qu'il faille absolument trouver un certain nombre de solutions, étant entendu que notamment, comme vous l'avez remarqué, M. François HOLLANDE a fait une partie de sa campagne en insistant sur ces dimensions.

Néanmoins, je voudrais attirer votre attention en liaison avec l'intervention précédente de la clinique Vinci, je voudrais insister sur la situation particulière, sur laquelle il faut que les élus parisiens adoptent une position. Car, on voit bien que l'exercice libéral - je parle sur la partie libérale, après je reviendrai sur l'Assistance publique -, mais

chacun voit bien que sur la problématique de l'exercice libéral, se pose le problème de l'impact du coût foncier sur l'activité médicale.

À partir du moment où la valeur d'un acte est cotée au plan national, elle ne peut évidemment pas prendre en charge de la même façon une activité dans un territoire où la situation foncière est maîtrisée, calme, et celle où elle s'exerce telle qu'elle s'exerce au niveau de la Capitale. C'est une des raisons, pas la seule, sur laquelle il faut que nous nous penchions, sur la nature des dépassements d'honoraires, et comment les combattre au sein de notre municipalité.

Parce qu'y donner une réponse, c'est vraisemblablement apporter l'idée que quelque part, la collectivité territoriale devrait intervenir, soit pour faciliter, soit aussi pour jouer un rôle dans cette affaire. Je pense que cette question est objectivement posée et qu'on ne pourra pas faire l'impasse complète d'une réflexion globale sur le sujet.

S'agissant de l'Assistance publique, là évidemment, ce n'est pas du tout la même problématique puisqu'on a affaire, très directement, à une situation qui est impactée par le statut de ces praticiens hospitaliers.

Comme vous le savez, l'existence d'un secteur libéral à l'hôpital public est issue de la négociation de l'intégration des médecins libéraux dans le cadre de la réforme de Debré de 1958, où une partie des praticiens étaient allés négocier avec cette ouverture pour compenser un certain nombre de pertes d'activités libérales existant précédemment d'une part, et d'autre part pour compenser ce qui était ressenti comme étant une couverture sociale insuffisante par un certain nombre de praticiens.

Depuis, nous avons finalement appris que peu de praticiens hospitaliers avaient recours à l'exercice privé. Moins de 5 % des praticiens de l'Assistance publique y ont recours ; que beaucoup y ont recours dans des conditions a priori pas totalement insatisfaisantes ; d'autres au contraire, et cela a été souligné maintenant depuis un certain nombre d'années, y ont recours dans des conditions totalement incompréhensibles, et sans doute tout à fait déraisonnables et inacceptables.

Personnellement je suis intervenu au conseil d'administration, du temps où c'était un conseil d'administration, de l'Assistance publique, d'abord pour demander qu'une transparence soit faite sur ces éléments et qu'une discussion s'amorce aussi pour mettre fin à un certain nombre de débordements.

Malheureusement, nous n'avons pas, en trois ans, progressé et ceci est tout à fait regrettable. Il faudra bien, évidemment, que maintenant les pouvoirs publics se saisissent de ce dossier et qu'il y ait une véritable discussion qui fasse en sorte que, non seulement il y ait une transparence sur l'activité des uns et des autres, sur les rémunérations qui sont demandées, mais enfin aussi sur les conditions dans lesquelles se pratiquent évidemment ces activités du secteur privé.

Au-delà même de l'aspect financier des choses, offrirait-il des parcours dérogatoires dans l'accès aux soins ? Cela viendrait encore compliquer et aggraver la situation, en tout cas telle que nous la voyons.

Il faut que ces discussions s'ouvrent et c'est l'objet du vœu de l'Exécutif que je propose en substitut à votre vœu, dans la mesure où il prend plus en compte les démarches telles qu'elles existent aujourd'hui et la situation de réalité des responsabilités des uns et des autres.

Si vous en êtes d'accord, Monsieur Jean-François MARTINS, je vous propose de reprendre le vœu de l'Exécutif dont vous avez eu communication.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur MARTINS, y êtes-vous favorable ?

M. Jean-François MARTINS. - J'ai le sentiment que nous partageons avec l'Exécutif la même volonté, la même analyse et les mêmes objectifs. Je retire mon vœu et voterai avec enthousiasme le vœu de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci à M. Jean-François MARTINS de cette démarche.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 3 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 24 G).

2012, DASES 195 G - Subvention et avenant à convention (35.000 euros) avec la Banque alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (94117 Val de Marne).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous abordons le projet de délibération DASES 195 G relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à convention (35.000 euros) avec la Banque alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (94117 Val de Marne).

Je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX. - Merci, Madame la Présidente.

Plusieurs projets de délibération relatifs à l'aide alimentaire sont à l'ordre du jour de ce Conseil. Ils concernent des subventions à des associations telles que "Août Secours Alimentaire", "les Restaurants du Cœur", le Secours Populaire et la Banque alimentaire de Paris et d'Ile-de-France.

A l'occasion de la 6e Commission, Mme Olga TROSTIANSKY a rappelé tout l'intérêt porté à ce dossier par l'Exécutif, ainsi que les efforts fournis afin de maintenir au meilleur niveau le soutien de la Ville de Paris aux associations d'aide alimentaire.

Ainsi, les montants des subventions de fonctionnement alloués à ces associations restent à peu près stables par rapport à l'année précédente et, dans tous les cas, ces montants sont supérieurs à ceux consentis par l'Etat dont l'aide a fortement baissé entre 2010 et 2011.

Le projet de délibération DASES 195 G concerne la Banque alimentaire pour Paris et la Région Ile-de-France qui regroupe 288 associations en Ile-de-France.

Cette association centre son action de distribution de produits alimentaires sur les associations caritatives qui les redistribuent ensuite aux personnes et familles démunies.

Via la Banque alimentaire, ce sont ainsi 71 associations qui apportent un soutien alimentaire à 40.000 personnes à Paris, en distribuant plus de 1.500 tonnes de nourriture chaque année.

La Banque alimentaire fournit également 65 épiceries sociales en Ile-de-France qui, rappelons-le, sont des structures qui mettent à disposition de leurs usagers des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière, autour de 20 % du prix usuel.

Elles permettent à des personnes en situation de précarité de conserver une certaine autonomie, au moins pour l'alimentation et les produits de première nécessité.

Les réseaux d'aide alimentaire sont également des partenaires engagés dans la lutte contre l'obésité et la malnutrition et se font le relais des recommandations nutritionnelles.

En effet, les populations en situation de précarité choisissent logiquement la nourriture la moins chère, qui est aussi la plus néfaste d'un point de vue diététique (beaucoup de graisses ajoutées, peu de fruits et de légumes frais, etc.), ce qui ajoute un risque sanitaire à une situation sociale déjà très dégradée.

Il est à noter que l'activité de toutes les associations d'aide alimentaire est en augmentation continue depuis plusieurs années et ce sont plus de 3 millions de personnes qui, en 2011, ont bénéficié de l'aide alimentaire en France.

Cette situation d'insécurité alimentaire est indigne d'un des pays les plus riches au monde. Elle reflète avec violence les conséquences de la crise économique et de l'augmentation des inégalités sociales et de la précarité en France.

Vous le savez, la solidarité nationale et communautaire est organisée pour pallier cette situation, mais son avenir est incertain. Pour rappel, l'année dernière, nous avons échappé de peu à une crise alimentaire majeure avec la remise en question du Programme européen d'Aide aux plus démunis qui allouait jusque-là 500 millions d'euros à l'achat d'aliments pour l'aide alimentaire en Europe.

Je rappelle que les députés européens écologistes se sont fortement mobilisés sur ce dossier.

Aujourd'hui encore, il n'est toujours pas clair si le principe d'une aide alimentaire européenne sera maintenue après 2020 ni à combien se chiffrera l'aide dès 2013.

Ce n'est pas sans conséquence puisque ce programme européen représente entre 20 et 50 % du budget des associations d'aide alimentaire et conditionne donc la pérennité de leurs actions.

Il est donc fondamental pour l'Etat comme pour les collectivités de maintenir, aussi longtemps que la situation sociale en France le rendra nécessaire, les programmes d'aide alimentaire tant au niveau national que communautaire, mais il ne faut pas perdre de vue que l'objectif prioritaire est plus que jamais la résorption de la pauvreté et de la précarité en France, ainsi que l'insécurité alimentaire qui en découle.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chère Fabienne, effectivement notre collectivité soutient de très nombreuses associations d'aide alimentaire et nous travaillons avec M. Jean-Marie LE GUEN sur la partie de lutte contre l'obésité, dans le cadre effectivement des personnes aussi les plus démunies.

La Banque alimentaire n'organise pas de distribution directe auprès des publics, mais, comme vous l'avez souligné, elle joue un rôle très important puisqu'elle fournit des produits alimentaires à 71 associations parisiennes et notamment des épiceries sociales.

Je voulais remercier vraiment chaleureusement toutes les équipes de la Banque alimentaire qui ne ménagent pas leur peine pour assurer la collecte de produits, la logistique, le stockage et l'approvisionnement des associations.

Vous avez souligné, Madame GIBOUDEAUX, l'avenir incertain du Programme européen aux plus démunis, c'est vrai que cette annonce de réduction drastique du budget européen en 2011 a suscité vraiment les plus vives inquiétudes, dans un contexte où la demande d'aide alimentaire ne cesse d'augmenter.

Avec M. Bertrand DELANOË, nous avons relayé auprès des députés européens cette inquiétude ; c'est vrai que ce programme représente un tiers des ressources alimentaires des associations.

Un compromis a été trouvé jusqu'à la fin 2013, mais il nous faut effectivement rester très vigilants et veiller à ce que, sans attendre cette nouvelle échéance, les associations aient l'assurance de pouvoir continuer à recevoir des aides à hauteur des besoins sans cesse croissants d'une partie de la population.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 195 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 195 G).

2012, DASCO 61 G - Approbation du changement de dénomination du collège Lucie Aubrac, 61, rue de la Fontaine-au-Roi (11e) en collège Lucie et Raymond Aubrac.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à la 7e Commission et examinons le projet de délibération DASCO 61 G relatif au changement de dénomination du collège Lucie Aubrac en collège Lucie et Raymond Aubrac.

Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Excusez-moi, Madame la Présidente, je souhaite intervenir sur ce projet de délibération tellement important, tellement emblématique et tellement symbolique.

Si vous me le permettez (je pense que j'ai plus d'une minute pour m'exprimer), je voudrais faire un petit rappel concernant bien entendu ce couple emblématique qu'étaient Lucie Aubrac et Raymond Aubrac.

Ce projet de délibération concerne notre collège situé 61, rue de la Fontaine-au-Roi, qui porte déjà le nom de Lucie Aubrac, qui elle est disparue en 2007 ; ce projet de délibération vise aussi à faire en sorte que son époux Raymond Aubrac, qui lui nous a quittés le 10 avril dernier, puisse également figurer au fronton de ce collège.

Ce couple légendaire, comme je le disais à l'instant, s'est engagé dans la Résistance française intérieure dès 1940. Il me semble important de le rappeler au sein de ce Conseil aujourd'hui, car il va dans le sens de la délibération.

En août 1940, Lucie Aubrac organise l'évasion de son mari prisonnier de guerre à Sarrebourg. A l'automne 1940, ils participent tous les deux aux activités de l'organisation anti-nazie et anti-vichyste "La dernière Colonne".

A partir du mois de mai 1941, Raymond et Lucie Aubrac aident Emmanuel d'Astier à faire un journal dont la parution du premier numéro, deux mois plus tard, marque la naissance du mouvement "Libération-Sud" et contribue à faire de ce mouvement de résistance le plus important en zone sud.

Il devient en tant que délégué de son mouvement l'adjoint du Général Delestraint nommé par le Général de Gaulle à la tête de l'armée secrète destinée à unifier toute la résistance armée.

Le 21 juin 1943, il est arrêté à Caluire dans le Département du Rhône par la Gestapo. Il sera libéré le 21 octobre suivant par un groupe dirigé par sa femme Lucie, au cours d'une spectaculaire opération commando qu'elle organisa, puis ils s'enfuirent à Londres en février 1944.

Le 6 juin 1944, il est nommé délégué à l'assemblée consultative d'Alger, en 1944-45 commissaire de la République dans les Bouches-du-Rhône.

Une fois retiré de l'action publique, il n'aura de cesse, et c'est là tout le sens de cette délibération, de défendre les idéaux de la Résistance.

C'est pour cette raison, Madame la Présidente, mes chers collègues, que je remercie M. Bertrand DELANOË de proposer cette délibération. Elle permettra de réunir une nouvelle fois Lucie et Raymond Aubrac au fronton de ce collège emblématique de la rue de la Fontaine au Roi, pour un seul souci : entretenir la mémoire collective surtout en direction de la jeunesse du 11^e arrondissement et plus généralement en direction de la jeunesse parisienne.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci pour cette évocation et cet hommage.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7^e Commission. - Merci.

Je n'ai pas grand-chose à rajouter sauf à remercier M. Philippe DUCLOUX d'avoir mis en lumière ce projet de délibération. Le Maire de Paris a en effet souhaité dès après le décès de Raymond Aubrac, faire en sorte que ce collège du 11^e arrondissement puisse voir ainsi associés Raymond et Lucie Aubrac.

C'est important parce que le devoir de mémoire est un devoir qui s'impose à chacun d'entre nous, et nous savons à quel point dans le champ éducatif, c'est évidemment quelque chose qui nous importe et pour lequel nous devons continuer à nous battre.

C'est aussi important au-delà de l'aspect symbolique de la nomination d'un établissement d'enseignement ; évidemment il était primordial pour le Maire de Paris que le nom de Raymond Aubrac reste dans notre mémoire collective parisienne.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 61 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je suppose qu'il n'y en a pas.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 61 G).

2012, DPA 8 G - Approbation des modalités de passation du marché de travaux et du marché d'assurance pour la construction d'un collège, d'un centre sportif et de logements de fonction, dans le lotissement Saussure, rue de Saussure (17e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Chers collègues, nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPA 8 G relatif à la construction d'un collège, d'un centre sportif et de logements de fonction, dans le lotissement Saussure, rue de Saussure (17e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 4 G.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission. - Il s'agit d'un amendement technique.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci de votre brièveté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 4 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 4 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 8 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DPA 8 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans l'organisme suivant :

Association pour le dépistage des cancers de Paris (A.D.E.C.A. 75) (Conseil d'administration) (R. 3 G) :

Titulaires :

- Mme Fatima LALEM ;
- M. Jean-Marie LE GUEN ;
- M. Alain LHOSTIS ;
- Mme Claire MOREL ;
- M. Bernard DEBRE ;
- M. Vincent ROGER.

Suppléants :

- Mme Léa FILOCHE ;
- Mme Véronique DUBARRY ;
- Mme Aline ARROUZE ;
- M. Gauthier CARON-THIBAUT ;

- Mme Martine MERIGOT de TREIGNY ;

- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT.

Les candidatures proposées sont adoptées (2012, R. 3 G).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont donc adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quinze minutes).

Votes spécifiques.

M. Jean-Marie LE GUEN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DASES 170 G - Signature d'un avenant modificatif à la convention passée avec la Fondation de coopération scientifique "IMAGINE" (15e).

Mmes Claudine BOUYGUES, Danielle SIMONNET, Virginie DASPET, Anne-Constance ONGHENA et Emmanuelle DAUVERGNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DJS 1 G - Subvention d'équipement au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve. Montant : 500.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, Mmes Marie-Annick BARTHE, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Pierre LECOQ, Patrick TREMEGE et Philippe MOINE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DJS 2 G - Subvention (528.800,50 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Plaine sud, Chemin des Boeufs (Créteil Val de Marne).

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012, DDEEES 69 G - Subvention (8.000 euros) à la Fédération Nationale des Amicales Aveyronnaises.

2012, DDEEES 73 G - Subvention (10.000 euros) avec convention avec l'association Tourist Services.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2012, DASCO 3 G - Subventions pour mobilier aux collèges - 1ère tranche (2.580.000 euros).

2012, DASCO 11 G - Subventions (52.851 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012, DASCO 13 G - Dotations (90.995 euros) aux collèges en 2011 au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement.

2012, DASCO 15 G - Dotations (29.031 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012, DASCO 33 G - Dotations (14.365 euros) aux collèges pour le financement de voyages (3e tranche) pour l'année scolaire 2011-2012.

2012, DASCO 35 G - Rectificatif à la délibération 2011 DASCO 72 G relative à l'attribution de dotations aux collèges pour le financement de voyages (2e tranche) pour l'année scolaire 2011-2012.

2012, DASCO 36 G - Subventions et dotations aux collèges Valmy (10e) et Claude Chappe (19e) pour l'ouverture d'une annexe.

2012, DASCO 60 G - Réalisation d'un collège dans le secteur Masséna Bruneseau de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) et modalités de financement et d'incorporation dans le patrimoine départemental.

2012, DPA 11 G - Approbation d'une convention de groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris pour des travaux de restructuration du service de restauration commun de l'école élémentaire 29, rue Joseph de Maistre et du collège 16, rue Coysevox (18e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2012, DASES 30 G - Subvention et convention (600.000 euros) avec l'association Monsieur Vincent (94230 CACHAN).

2012, DASES 101 G - Subvention (10 000 euros) à l'association des Clubs de l'Amitié Juifs d'Ile-de-France (5e).

2012, DASES 112 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Ressac Volontariat (14e).

2012, DASES 141 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Au Rendez-vous des seniors (18e) pour son activité auprès des aînés parisiens.

2012, DASES 167 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Comité de quartier en faveur du développement (17e).

2012, DASES 184 G - Subvention et convention (8.700 euros) avec l'association Les Amis (17e) pour l'activité du club pour les personnes âgées.

2012, DASES 187 G - Subvention et convention (25 000 euros) avec l'association Générations 13 (13e).

2012, DASES 188 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Arts, cinéma et enseignement (11e).

2012, DASES 191 G - Subvention (2 500 euros) à l'association TECEM (18e) pour son activité auprès des aînés parisiens.

2012, DASES 229 G - Subvention et convention (15.000 euros) avec l'association Espace Farabi (10e).

2012, DASES 230 G - Subvention (1.500 euros) à l'association des Veuves et des Veufs de Paris (9e).

2012, DASES 267 G - Subvention et convention (5.000 euros) avec l'association Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits (11e).

2012, DASES 271 G - Subvention (2.000 euros) à l'association L'Eclaboussée (18e).

2012, DASES 272 G - Subvention et convention (5.000 euros) avec l'association Les amis du bus des femmes (20e).

2012, DASES 286 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Coeur en Fête (11e).

2012, DASES 287 G - Subvention (1.000 euros) à l'association FORANIM (15e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2012, DDEEES 38 G - Subvention (120.000 euros) avec convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (9e) visant l'abondement de son fonds de prêts d'honneur parisien.

2012, DDEEES 40 G - Subventions (600.500 euros) et convention avec l'association Paris Initiatives Entreprises "PIE" (8e), visant le soutien des créateurs d'entreprise parisiens.

2012, DDEEES 41 G - Subvention (200.000 euros) avec avenant n° 9 à la convention du 19 février 2004 portant prorogation du fonds de garantie France Active Garantie SA - Paris Initiatives Entreprises (2e).

2012, DDEEES 66 G - Subvention (39.000 euros) à trois structures pour des projets relevant du commerce équitable : la plate-forme du commerce équitable (18e) - la Fédération Artisans du Monde (10e), Fairplaylist (11e).

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2012, DASES 4 G - Subvention (273.800 euros) et avenant n°1 à convention avec le Groupement Philanthropique et Social (GPS) de la Lendemain (91190 GIF SUR YVETTE) pour son projet de FAM (Les Molières en Essonne).

2012, DASES 53 G - Subvention et convention (32.589 euros) avec l'Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées moteurs (ANPHIM) pour son Foyer de Vie Choisir son Avenir (14e).

2012, DASES 126 G - Subvention (1.300 euros) à l' Association des Parents et Amis des Enfants de Marie Abadie (14e).

2012, DASES 128 G - Subvention (2.000 euros) à l'Association d'Entraide aux Malades Traumatisés Crâniens et autres Cérébro-lésés et aux Familles (A.E.M.T.C.), (62600 Berck/Mer).

2012, DASES 130 G - Subvention et convention (25.000 euros) avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information (ANPHI) (8e).

2012, DASES 134 G - Participation et convention (45.000 euros) avec l'association Le Futur Compose (3e).

2012, DASES 136 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Maison des Femmes de Paris (12e).

2012, DASES 139 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Quatre Compagnies en Résidence (5e).

2012, DASES 140 G - Subvention (15.000 euros) à l'association Trisomie 21 France (42000 Saint Etienne).

2012, DASES 147 G - Subvention (18.000 euros) à l'association Jaccede.com (11e).

2012, DASES 148 G - Subvention et convention (30.000 euros) avec l'association nationale d'éducation de chiens d'assistance pour handicapés Handi'Chiens (15e).

2012, DASES 150 G - Subvention (8.000 euros) à l'association France Acouphènes (18e).

2012, DASES 151 G - Subvention (4.000 euros) à l'Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds (20e).

2012, DASES 152 G - Subvention (2.000 euros) à l'Association Régionale de Parents et Amis de Déficiants Auditifs-Ile-de-France (95170 Deuil la Barre).

2012, DASES 154 G - Subvention et convention (30.000 euros) avec l'association Action Passeraile (15e).

2012, DASES 156 G - Subvention (4.000 euros) à l'Association Française pour l'Information et la Défense des Sourds s'exprimant Oralement (15e).

2012, DASES 158 G - Subvention (3.000 euros) à l'Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs (7e).

2012, DASES 160 G - Subventions et convention (24 000 euros) à l'association Bête à Bon Dieu Production (10e).

2012, DASES 161 G - Subvention (8.000 euros) à l'association Enregistrements à la Carte pour les aveugles (15e).

2012, DASES 162 G - Subvention (2.000 euros) à l'association groupe Polyhandicap France (17e).

2012, DASES 164 G - Subvention (5.000 euros) à l'Association Mobile en Ville (14e).

2012, DASES 174 G - Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) (15e).

2012, DASES 193 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Slam et Cie (93200 Saint Denis).

2012, DASES 194 G - Subvention (4.000 euros) à l'association des couleurs (18e).

2012, DASES 196 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec la Fondation Casip cojasor pour son foyer d'accueil médicalisé et foyer de vie pour adultes handicapés mentaux vieillissants.

2012, DASES 203 G - Dotation (15.000 euros) récompensant les lauréats des "Trophées Extra-Ordinaires de la Ville de Paris" pour l'année 2012.

2012, DASES 204 G - Participation et avenant n° 1 à convention (70.000 euros) avec l'association A Chacun ses Vacances (A.C.S.V.) (7e).

2012, DASES 205 G - Subvention (15.000 euros) à Advocacy Paris Ile-de-France (19e).

2012, DASES 209 G - Subvention (5.000 euros) à l'Association pour l'Insertion et la Réinsertion Professionnelle et Humaine des Handicapés (ANRH) (11e).

2012, DASES 226 G - Participation et convention (12.000 euros) avec l'association Le Souffle 9 (10e).

2012, DASES 244 G - Subvention (3.500 euros) à l'Association Accès Universel (17e).

2012, DASES 254 G - Subvention et convention (23.000 euros) avec l'association International Visual Théâtre (IVT) (9e).

2012, DASES 273 G - Participations et conventions (83.781,52 euros) avec l'ADIAM (9e), pour le financement des ULS Masséna et Austerlitz (13e).

2012, DASES 275 G - Participation et convention (50.816 euros) avec l'Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs (ANPIHM), pour le financement de l'ULS Duployé.

2012, DASES 322 G - Participation et avenant n° 1 à convention (8.530,61 euros) avec l'Association D'aide aux Israélites Agés et Malades, pour le solde de la participation au titre de 2011 au financement des ULS Masséna et Austerlitz (13e).

2012, DASES 323 G - Participation et avenant n° 1 à convention (2.060 euros) avec l'Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs (ANPIHM) pour le solde de la participation au titre de 2011 au financement de l'ULS Duployé.

2012, DASES 329 G - Participation et convention (153.690 euros) avec le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques d'Ile de France (GIHP), pour le financement de son service d'auxiliaires de vie.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2012, DASES 82 G - Participation et convention (135.000 euros) avec l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil (16e).

2012, DASES 189 G - Signature d'une convention avec l'association Etablissement Régional Léo Lagrange Ile-de-France pour l'action de prévention et d'animation jeunesse du centre social (14e).

2012, DASES 293 G - Subvention et convention (10.000 euros) avec l'association Association pour l'Ouverture d'un Centre Social Amandiers (AOCSA - la 20e chaise) pour la mise à disposition de deux locaux.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2012, DRH 10 G - Extension de la prestation "allocation transport handicapé".

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2012, DASES 34 G - Subvention avec avenant n° 2 à convention (114.300 euros) avec l'association Basiliade (3e).

2012, DASES 43 G - Subvention (20.000 euros) à l'association IKAMBERE - La Maison Accueillante (93200 Seine St Denis).

2012, DASES 50 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Tournesol (10e).

2012, DASES 51 G - Subventions et avenant n°1 à convention (40.000 euros) avec l'association Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines (URACA) (18e).

2012, DASES 170 G - Signature d'un avenant modificatif à la convention passée avec la Fondation de coopération scientifique "IMAGINE" (15e).

2012, DASES 180 G - Subvention et convention (4.000 euros) avec la Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (20e) dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition.

2012, DASES 182 G - Subvention (7.000 euros) à l'association Vaincre la Mucoviscidose (13e).

2012, DASES 288 G - Subventions et avenants aux conventions (250.500 euros) à neuf associations afin de soutenir les actions de prévention des conduites à risque en proximité.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2012, DASES 117 G - Subvention et convention (17.000 euros) avec l'association Les Transmetteurs (14e).

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Liliane CAPELLE, rapporteurs.

2012, DASES 124 G - DPVI 423 G - Subvention et convention (9.000 euros) avec l'association l'Espace Psychanalytique d'Orientations et de Consultations (19e).

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012, DASES 54 G - Signature d'un contrat de transaction pour le versement d'une indemnité au titre de préjudice matériel et moral suite à une décision de licenciement.

2012, DASES 58 G - Subvention (2.600 euros) à l'Association de recherche et d'échanges entre victimes de l'inceste (2e).

2012, DASES 59 G - Subventions et conventions (152.366 euros) avec l'association France Terre d'Asile (FTDA) (18e).

2012, DASES 169 G - Participations et conventions (2.104.611 euros) avec l'association France terre d'asile (18e).

2012, DASES 326 G - Participation et avenant à convention (33.130 euros) avec l'association ARFOG (13e).

M. Romain LEVY, rapporteur.

2012, SG 1 G - Versement de la cotisation 2012 (134.244 euros) du Département de Paris à l'Assemblée des départements de France.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2012, DDEEES 63 G - Subvention (20.000 euros) avec convention avec l'association ADVANCITY (77 Champs-sur-Marne).

2012, DDEEES 83 G - Subvention (270.000 euros) avec convention à l'association Incubateur Paris Biotech Santé.

2012, DDEEES 87 G - Subvention (220.000 euros) avec conventions avec l'association CAP DIGITAL Paris Région.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2012, DA 1 G - Approbation du lancement de marchés à bons de commande relatifs à la réalisation de travaux d'étanchéité des toitures-terrasses végétalisées dans le cadre d'un groupement de commande entre la ville et le département de Paris pour la réalisation et la maintenance des bâtiments.

2012, DA 11 G - Lancement de marchés à bons de commande pour la réalisation de prestations de services de débarras de nettoyage relevant du budget municipal et départemental en 2 lots séparés.

2012, DA 13 G - Lancement et signature dans le cadre du groupement de commande des marchés à bons de commande mono-attributaire en quatre lots séparés pour des prestations de diagnostics ou opérations pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments.

2012, DA 21 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations relatives aux produits d'impression destinés à l'ensemble des services de la Ville et du département de Paris aux mairies d'arrondissement et aux services disposant d'un budget annexe en 17 lots séparés.

2012, DA 22 G - Lancement de marchés à bons de commande en 4 lots séparés dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation l'aménagement et la maintenance des bâtiments pour la maintenance de systèmes de sécurité incendie relevant du budget municipal et départemental.

2012, DA 26 G - Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour l'achat de fournitures et de services liés à des prestations sportives culturelles scolaires et de la petite enfance.

2012, DA 28 G - Convention constitutive d'un groupement de commande entre la ville et le département de Paris pour la collecte de prélèvements, d'analyses médicales pour la ville de Paris et le département de Paris et lancement et signature des marchés à bons de commande correspondants.

2012, DAJ 5 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 27 mars 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012, DDEEES 8 G - Subvention (11.000 euros) avec convention avec l'association Psychoform (18e).

2012, DDEEES 81 G - Subvention (12.000 euros) avec l'association France Energie Emploi.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2012, DDEEES 74 G - DASES 270 G - Subvention, participation et avenant à la convention (125.000 euros) avec la fondation Oeuvre de la croix Saint Simon (20e).

M. Christian SAUTTER, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2012, DASES 80 G - Participation et avenant à convention (97.000 euros) avec l'association Compagnon de la Nuit (5e).

2012, DASES 85 G - Subvention et convention (7.000 euros) avec l'association Jaurès-Pantin-Petit (J2P) (19e) pour une action de formation sociolinguistique extensive et une action d'aide à l'accès aux droits.

2012, DASES 98 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales (CECCOF) pour son action Intégration des Familles Migrantes.

2012, DASES 99 G - Participation et avenant n° 2 à convention (32.000 euros) avec l'Association pour l'Accompagnement social et administratif des travailleurs migrants et de leurs familles (APTM) (12e).

2012, DASES 107 G - Subvention et convention (40.000 euros) avec l'association Fédération de Paris du Secours populaire français (18e).

2012, DASES 115 G - Subvention et convention dans le cadre de la politique de la ville (20.000 euros) avec l'association Centre Alpha Choisy (13e).

2012, DASES 119 G - Subvention et convention (15.000 euros) avec l'association Collectif des Accidentés du Travail, Handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits (CATRED) pour ses actions d'accès aux droits.

2012, DASES 177 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Semaines Sociales de France (92120 Montrouge) pour l'organisation d'un colloque sur le thème de la démocratie.

2012, DASES 192 G - Subvention et avenant n° 1 à convention (80.000 euros) avec l'association Août Secours alimentaire (13e) pour son opération de distribution de colis repas à des personnes isolées et des familles parisiennes démunies durant l'été 2012.

2012, DASES 197 G - Subvention et convention (23.500 euros) avec l'association l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (l'ACORT) (10e) pour ses actions de lutte contre les exclusions.

2012, DASES 199 G - Participation et convention (54.340 euros) avec l'association FNARS Ile-de-France (13e) pour la mise en oeuvre de son action d'animation/coordination précarité.

2012, DASES 240 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Porte Ouverte et Solidarité (13e).

2012, DASES 241 G - Subvention (2.500 euros) à l'association Mosaïques 9 (9e).

2012, DASES 266 G - Participation (12.000 euros) et avenant avec l'association Intervalle-Consultation et Accueils Psychanalytiques (Intervalle CAP) (7e).

2012, DASES 281 G - Subvention et avenant n° 1 à convention (45.000 euros) avec l'association Cultures du Coeur (11e) dans le cadre de la politique de la ville.

2012, DASES 304 G - Subvention et convention (55.000 euros) avec l'association Les Restaurants du Coeur - Les Relais du Coeur de Paris (10e).

2012, DFPE 1 G - Subventions et avenants n°1 aux conventions (89.450 euros) avec l'association Espace 19 (19e) Femme relais 20e (20e) et l'association franco-chinoise Pierre Ducerf (3e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2012, DJS 1 G - Subvention d'équipement au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve. Montant : 500.000 euros.

2012, DJS 2 G - Subvention (528.800,50 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Plaine sud, Chemin des Boeufs (Créteil Val de Marne).

2012, DJS 4 G - Subvention (223.442,10 euros) au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony (92).

M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2012, DAJ 6 G - Communication de la liste de marchés attribués du 9 février 2012 au 3 avril 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Denis BAUPIN, Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU,

Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

Mmes Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Anne LE STRAT.

Excusées :

Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Isabelle GACHET.

Absents :

Mmes Rachida DATI, Valérie HOFFENBERG, M. Patrick KLUGMAN.

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	Provisoire n°	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Attribution Adjoint	VOTE
Séance	1ère		1a		Exécutif		CG	A	DA 18 G		MONTACIE	Adopté
6e	6e	1	1	23	PS-RGA	BLOCHE	CG	Vnr	-	Préservation de l'offre de soins à la clinique de Vinci (11e)	LE GUEN	Adopté
7e	6e	2	2		PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Maintien des postes d'assistants sociaux scolaires de la DASES	LE GUEN	Rejeté
1ère	6e	3	3		Non inscrit	MARTINS	CG	Vnr	-	Lutte contre les dépassements d'honoraires	LE GUEN	Retiré
Séance	6e		3 bis	24	Exécutif		CG	Vnr			LE GUEN	Adopté
7e	7e	4	4		Exécutif		CG	A	DPA 8 G	Amendement technique	BROSSEL	Adopté

Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.

Séance du 14 mai 2012																			
Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	CA ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	VOTE	PCF-PG		EELV		PS-RGA		CI		UMPPA		U N A N I M I T E
									CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
6e				CG		DASES 100G		Adopté								X			NPPV
6e				CG		DASES 200G		Adopté								X			X
1ère	1a		Exécutif	CG	A	DA 18 G		Adopté											
6e	1	23	PS-RGA	CG	Vnr	-	Préservation de l'offre de soins à la clinique de Vincennes (11e)	Adopté											X
6e	2		PCF-PG	CG	Vnr	-	Maintien des postes d'assistants sociaux scolaires de la DASES	Rejeté			X					X			X
6e	3 bis	24	Exécutif	CG	Vnr			Adopté							X				
7e				CG		DASES 150G		Adopté								X			
7e				CG		DASCO 61G		Adopté											X
7e				CG		DPA 8G		Adopté											X
7e	4		Exécutif	CG	A	DPA 8 G	Amendement technique	Adopté											X